

**Appel à candidatures 2025
de la Fondation Ginkgo pour l'environnement
pour le financement de thèses de recherche**

**Réponses de la biodiversité marine et des
des écosystèmes océaniques au changement global**

Termes de référence

La Fondation Ginkgo pour l'environnement

La Fondation Ginkgo pour l'environnement a été créée en 2020 avec l'ambition de participer, à sa mesure, à protéger l'environnement afin de préserver la qualité de la vie sur terre pour les futures générations. Depuis sa création et dans cet objectif, la Fondation Ginkgo accompagne des projets de recherche, des projets en faveur de l'éducation à l'environnement, l'agroécologie et la préservation de la biodiversité.

La Fondation Ginkgo est abritée par la Fondation de France.

Pour en savoir plus : bourses@fondationginkgo.com.

Objectifs de l'appel à candidatures

La Fondation Ginkgo pour l'environnement souhaite financer chaque année des thèses de recherche visant une meilleure connaissance de la biodiversité et/ou des moyens d'atténuation de la crise qu'elle rencontre. En 2025, l'initiative porte spécifiquement sur les réponses de la biodiversité marine et des écosystèmes océaniques au changement global, comme explicité plus loin dans ce document.

Pour ce faire, la Fondation lance un appel à candidatures auprès des superviseurs de thèses. Concrètement, la Fondation Ginkgo propose de financer le salaire des doctorants pendant les trois années de la thèse. Les autres éventuels coûts de recherche (logistique, matériel, frais de déplacement...) ne seront pas éligibles à cet appel à candidatures.

La Fondation Ginkgo pourra soutenir jusqu'à trois projets de thèse.

A l'issue du processus de sélection, la Fondation Iris décidera de soutenir un des projets de thèse présélectionnés et non retenus par le comité exécutif de la Fondation Ginkgo. La Fondation Iris (<https://www.fondationiris.org/>), créée en 2012 sous l'égide de la Fondation de France, a pour objet « d'aider à sauvegarder la fragile beauté du monde ». Elle soutient la préservation des sites naturels et de la biodiversité, promeut la recherche et les expéditions scientifiques pour l'acquisition de savoirs sur les espèces, les écosystèmes et les solutions pour enrayer les déséquilibres. Elle encourage également les actions de sensibilisation et d'éducation à la nature.

Couverture thématique 2025 : réponses de la biodiversité marine et des écosystèmes océaniques au changement global

Les mers et l'océan sont l'un des principaux réservoirs de la biodiversité dans le monde. Ils couvrent près de 70% de la surface du globe et abritent près de 250 000 espèces connues, ainsi que beaucoup d'autres qui ne sont pas encore répertoriées. La biodiversité marine et les écosystèmes océaniques permettent les processus fondamentaux de la vie sur Terre, en particulier des cycles du carbone et de l'oxygène.

Outre son rôle dans la régulation du climat, la biodiversité marine fournit de nombreux services écosystémiques aux sociétés humaines, aux communautés locales et au bien-être individuel. Elle contribue par exemple au contrôle de l'érosion et de la pollution côtières. Les produits alimentaires marins provenant des pêches de capture sauvages et de la mariculture sont par ailleurs essentiels à la sécurité alimentaire. De nombreuses cultures et sociétés sont fortement dépendantes d'un océan en bonne santé.

Dans le même temps, l'empreinte humaine sur l'océan, notamment liée au changement climatique, ne cesse d'augmenter. Les manifestations du changement climatique n'agissent cependant pas isolément mais interagissent avec d'autres facteurs humains, entraînant des impacts cumulatifs. Alors que les pêcheries sont elles-mêmes affectées par le changement climatique, la surexploitation directe des organismes a l'impact relatif le plus important sur les écosystèmes marins. L'urbanisation des littoraux et des côtes et les développements des activités humaines en milieu côtier induisent des pollutions et fragmentent ou détruisent des habitats côtiers précieux, tels que les herbiers marins ou les récifs coralliens, qui pourtant offrent une protection contre l'érosion côtière et abritent des ressources marines qui peuvent être exploitées. Le commerce mondial introduit de nouvelles espèces qui si elles deviennent envahissantes ont des conséquences écologiques, évolutives et sanitaires sur les socio-écosystèmes marins.

Il est donc urgent de chercher à mieux concilier l'utilisation durable de la biodiversité et sa conservation, tout en cherchant des voies résilientes au changement climatique.

Dans ce but, la Fondation Ginkgo lance un appel candidatures pour des bourses de thèses permettant de contribuer aux problématiques suivantes :

- Comment faciliter l'adaptation des écosystèmes océaniques au changement global, y compris climatique, en permettant leur usage durable ?
- Comment mieux concilier usages extractifs ou non-extractifs et conservation de la biodiversité marine ?
- Comment mieux impliquer les acteurs locaux et usagers de l'océan, y compris les usagers extractifs (pêche, ...), dans la préservation de la biodiversité ?

Sans être nécessairement interdisciplinaires, les projets soumis peuvent toucher à des disciplines autres que l'écologie : économie, géographie, anthropologie, sciences humaines et sociales... Ils peuvent aussi regrouper une diversité d'acteurs : association, collectivité territoriale, organisation professionnelle (ex. pêcheurs), etc. Les projets peuvent être déclinés sur tous les terrains d'études.

Critères d'éligibilité des projets

- La thèse doit démarrer au plus tard le 31 octobre 2025 et se terminer au plus tard en octobre 2028, avec l'intention d'être soutenue par leur auteur à l'issue des travaux.
- L'organisme de recherche au sein duquel est abritée la thèse doit être français.
- Au moins un des encadrants doit avoir passé son HDR.
- Un professeur émérite ne peut pas candidater.
- Un lauréat ne peut candidater à nouveau durant les 3 années de la thèse lauréate.
- Un membre du Comité de Sélection ne peut soumettre un projet.
- Le doctorant doit être identifié au moment de la candidature.
- La bourse demandée couvrira l'ensemble des salaires du doctorant durant les 3 années.
- Les demi-bourses ne sont pas éligibles.

Critères d'évaluation

Chacun des projets sera évalué sur 4 critères, notés de 1 à 5 :

Intérêt scientifique du projet (50% de la note finale)

La thématique abordée semble-t-elle importante, source d'avancées significatives pour la recherche sur la biodiversité ? Quel est le degré d'innovation conceptuelle ou technique du projet ? Quelle place dans la communauté scientifique internationale travaillant sur la biodiversité ?

Les projets les moins bien notés seront ceux portant sur un sujet déjà largement exploré ; a contrario, les projets les mieux évalués présenteront des objectifs innovants, soutenus par des équipes compétitives et sujets à de potentielles collaborations, ils permettront des avancées innovantes sur la biodiversité ; et pour certaines, attendues par la communauté scientifique.

Supervision du projet et potentiel d'apprentissage (20% de la note finale)

Quelle est la qualité du superviseur (ou de l'équipe) encadrant la thèse : le CV du superviseur (ou des membres de l'équipe) fait-il preuve d'expertise sur le sujet, de renommée internationale ? Le projet va-t-il permettre de former efficacement le doctorant au cours des années d'étude, en vue de devenir un chercheur expert dans son domaine et rigoureux dans son travail ?

Un encadrement peu significatif sera faiblement noté. Les évaluateurs rechercheront les dossiers portés par un superviseur impliqué, renommé, expérimenté, au CV démontrant une expertise importante et reconnue du sujet de la thèse ; et dont l'historique de supervision de thèses et/ou la robustesse de l'accompagnement prévu, faciliteront un apprentissage efficace pour le doctorant.

Faisabilité : soutien de l'organisme/encadrement logistique du projet (15% de la note finale)

Y a-t-il des risques potentiels sur la faisabilité du projet : en termes de financement, sur la nature des expérimentations prévues (techniques nouvelles), la logistique, etc. ? Le cas échéant, quelles sont les mesures prévues d'atténuation par l'organisme au sein duquel seront abrités les travaux ?

Des zones d'ombres sur les moyens technologiques, logistiques ou financiers employés, ou d'éventuels risques sociétaux ou environnementaux voire géopolitiques, viendront pénaliser l'évaluation. A l'inverse, le Comité favorisera un dossier dont les ressources dédiées apporteront un appui fort, expert, sécurisant, au projet pour que soient réalisés et diffusés les travaux dans les meilleures conditions possibles.

Communicabilité du projet (15% de la note finale)

Quel est le potentiel de communication envers la communauté scientifique, les parties prenantes et envers le grand public, durant les travaux et à l'issue de la thèse ? Les objectifs du projet sont-ils compréhensibles, même pour un non-sachant, avec un séquençement clair des travaux le long des trois années de travail ?

Un projet sera faiblement noté s'il est peu compréhensible (au-delà des éléments techniques), s'il présente un risque important d'effet tunnel (absence de résultats intermédiaires), ou une difficulté manifeste de communication. Le Comité évaluera en revanche favorablement un projet s'appuyant sur des objectifs explicites, à même d'être communiqués à - et suivis par - des personnes non averties.

Organismes cibles de l'appel à projets

Les organismes cibles sont les établissements français de recherche au sein desquels peuvent être menées des thèses portant sur la biodiversité : universités, facultés, grandes écoles, laboratoires, organismes de recherche...

Les versements seront faits en faveur de l'école doctorale qui rémunérera le doctorant. La Fondation suivra la grille salariale de l'institution dans laquelle sont réalisés les travaux (le plus souvent alignée sur le barème de l'État). La bourse couvre les salaires chargés.

Calendrier de l'appel à projets

- Lundi 13 janvier 2025 : diffusion de l'appel à candidatures
 - Vendredi 14 mars 2025 à 17h59 : date limite d'envoi des dossiers de candidatures à l'adresse suivante : bourses@fondationginkgo.com
 - Lundi 17 mars – Vendredi 23 mai 2025 : instruction des projets en 3 temps :
 1. Ecart des dossiers non éligibles par la Fondation,
 2. Evaluation par le Comité de Sélection,
 3. Validation finale par le Comité Exécutif de la Fondation Ginkgo.
 4. Sélection du projet soutenu par la Fondation Iris
- La Fondation Ginkgo pourra contacter le candidat en cas de nécessité d'éclaircissement sur le dossier soumis.
- Lundi 26 mai 2025 : annonce des résultats

Comité de Sélection

Le Comité de Sélection est composé de personnalités scientifiques issues du monde de la recherche apportant leur expertise sur la biodiversité.

L'identité de ses membres est communiquée à l'issue de cet appel à candidatures.

L'évaluation des dossiers est encadrée par des règles claires permettant d'écarter tout potentiel conflit d'intérêt entre un dossier et un évaluateur. Il n'est notamment pas possible de soumettre un projet encadré par un membre du Comité de Sélection.

Dossier de candidature (cf. document éponyme dédié)

Pré formaté, le dossier de candidature se compose de plusieurs rubriques visant à présenter en détails le projet et faciliter son évaluation comparée par le Comité de Sélection.

Il doit être rédigé en français.

Seul le CV du (ou des) (co-)encadrant(s) peut être joint au dossier. Il peut être en français ou en anglais. Il est possible de joindre également le CV du doctorant identifié.

Toute autre pièce jointe ne sera pas prise en compte ; si besoin d'en porter une à connaissance, merci de reporter son contenu dans les rubriques *ad hoc* du dossier.

Le dossier de candidature doit être rédigé par l'encadrant de la thèse, et envoyé au plus tard le vendredi 14 mars 2025 à 17h59 à bourses@fondationginkgo.com.

Engagement des lauréats

Les porteurs des dossiers retenus pour financement s'engageront à remettre chaque année à la Fondation un rapport succinct sur l'avancement de la thèse, rapport qui pourra conditionner le versement annuel de la bourse ; et à participer, au moins une fois par an, à un échange sur ces travaux avec le Comité Exécutif de la Fondation.

Neutralité de la Fondation

La Fondation Ginkgo sera parfaitement neutre par rapport aux résultats de la recherche. Notamment, elle n'appuiera ni ne bénéficiera d'aucun droit de veto à la publication d'articles tirés des thèses soutenues.

Edition 2024

La première édition de l'appel à candidatures a eu lieu en 2024.

Quatre dossiers ont été sélectionnés pour financement :

- TELEMIC - Prédire la dynamique de la diversité microbienne et ses fonctions dans les tourbières d'Europe : couplage des approches omiques et de télédétection spatiale (CNRS)
- CEVA - Causes sociologiques et conséquences environnementales de l'exposition des vautours africains aux résidus des médicaments vétérinaires : implication pour la conservation des charognards (Université de Bourgogne Franche Comté)
- CROCODYLE - Communautés macroalgales des Côtes ROcheuses : DYnamiques à Long-terme, indicateurs et Evolutions futures (Université de Bretagne Occidentale)
- Echopelia - Apport de l'intelligence artificielle pour la caractérisation des écosystèmes pélagiques par acoustique active (ENSTA Bretagne)

Contact

bourses@fondationginkgo.com